



La qualification de génocide

L'usage du terme « génocide » reste très limité en France, souvent mis entre guillemets par la presse, présenté comme excessif. Pourtant, du point de vue du droit international, la pertinence du terme pour qualifier le massacre en cours depuis le 7 octobre à Gaza est de plus en plus admise. Le bureau international de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) a adopté une résolution reconnaissant les actions d'Israël contre le peuple palestinien comme étant un génocide en cours et la Cour internationale de Justice (CIJ), instance de l'ONU, examine en ce moment la requête initiée par l'Afrique du Sud affirmant le caractère génocidaire de ce massacre.

Prouver l'intention

Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme :

- a) meurtre de membres du groupe ;*
- b) atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;*
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;*
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;*
- e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.*

— Définition adoptée par la première convention internationale de lutte contre le génocide en 1948 (CIJ) puis dans le Statut de Rome en 1998 (CPI).

Couserans-Palestine

<https://www.couserans-palestine.fr/>

TSVP ⇒

Un génocide n'est donc pas réductible à des massacres.

Il s'agit de l'extermination intentionnelle raciste d'une population. C'est pourquoi les actes génocidaires ne se limitent pas aux meurtres mais sont invariablement accompagnés par des déportations, des déclarations déshumanisantes et des agressions visant l'ensemble de la population racialisée (y compris les sépultures des morts et les personnes qui ne sont pas encore nées !).

Les crimes de l'armée d'Israël et du gouvernement israélien contre les populations palestiniennes sont entrés dans cette phase génocidaire. Les déclarations officielles appelant ou légitimant les meurtres de masses sont récurrentes, la violence des opérations militaires est sans précédent, la coercition et l'affamement de la population à Gaza engendrent une nouvelle étape dans l'hécatombe en cours. Il y a des centaines de vidéos auto-incriminantes partagées par des militaires israéliens qui rient joyeusement tout en commettant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Lorsque le président de l'État d'Israël déclare que

« Il n'existe pas de civil innocent à Gaza. »...

Lorsque le ministère de la "défense" déclare

« J'ai ordonné un siège total de Gaza, il n'y aura ni électricité, ni nourriture, ni essence. Nous combattons des animaux humains. »...

Lorsque le premier ministre déclare que

« C'est une guerre de la civilisation contre le barbarisme. »...

Lorsque le ministre de l'agriculture déclare

« Refaisons la Nakba à Gaza pour 2023. »...

Lorsque le ministre de la "sécurité" nationale distribue des armes pour la constitution de milices, en les incitant à tuer des palestiniens et à

« effacer le souvenir qu'ils ont jamais existé »...

Alors ceux qui nient l'intention génocidaire n'ont pas bien écouté

Couserans-Palestine (09) regroupe 150 adhérents en Ariège, qui agissent :

- pour l'instauration d'un état palestinien souverain, indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, dans les frontières d'avant la « guerre des six jours » de 1967, en application de la résolution 242 des Nations Unies ;

- pour l'application de la résolution 194 de l'ONU pour le droit au retour des réfugiés ;

- pour établir des liens de solidarité avec le peuple palestinien.

Couserans-Palestine agit avec le Collectif BDS 09 (Boycott-Désinvestissement-Sanctions contre Israël) pour que ce pays respecte enfin les résolutions internationales en libérant la Palestine !